

Décisions de la réunion du Bureau 68

1. Composante juridique

Ratification et entrée en vigueur des instruments juridiques du PAM

1. Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à accélérer le processus de ratification de tous les instruments juridiques du PAM et les exhorte en particulier à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de ratifier le nouveau Protocole GIZC afin que celui-ci entre si possible en vigueur d'ici à la prochaine réunion des Parties contractantes.
2. Le Bureau demande au pays Dépositaire d'informer régulièrement les Parties contractantes de l'état des ratifications et entrées en vigueur de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en invitant expressément les Parties contractantes qui ne les ont pas encore ratifiés à le faire.
3. Le Bureau demande au Secrétariat de fournir à toute Partie contractante qui le sollicite assistance et appui à la ratification.

Autres questions juridiques

1. Le Bureau demande aux Parties contractantes de participer activement au processus de consultation visant à finaliser le jeu d'indicateurs en vue de la soumission de ce dernier, pour approbation, aux réunions des Points focaux du PAM et des Parties contractantes. Il recommande également qu'une distinction plus claire soit opérée entre les indicateurs de performance généraux et les indicateurs basés sur résultats spécifiques dans le but d'évaluer les réalisations concrètes sur le terrain et leur efficacité pour l'amélioration du statut écologique de la zone marine et côtière de la région méditerranéenne.
2. Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à soumettre avant la mi-mars 2009, et si possible en ligne, leurs rapports sur les mesures prises en application de la Convention et de ses Protocoles en 2006-2007 selon le formulaire convenu par la Quinzième réunion des Parties contractantes. Il demande aussi au Secrétariat et aux CAR d'harmoniser l'exercice sur les rapports, notamment quant au calendrier, en vue d'éviter de vaines redondances.
3. Le Bureau approuve que les fonds alloués par les Parties contractantes au titre du budget 2009 concernant le Groupe de travail sur la responsabilité et la réparation des dommages servent à octroyer une assistance financière, juridique et technique aux Parties contractantes, à leur demande, pour des activités relatives à l'application des Lignes directrices pertinentes.

2. Dispositions institutionnelles et coordination

1. Le Bureau convient que le thème débattu au Segment ministériel de la Seizième réunion des Parties contractantes sera : "Adaptation au changement climatique: défis et expériences acquises". Le choix de ce thème permettrait que les délibérations qui auront lieu au sein de la CMDD servent de contribution à la réunion des Parties contractantes.

2. Le Bureau demande au Secrétariat de réviser les projets des mandats des composantes du PAM, en particulier, la partie liminaire qui leur est commune, en reflétant pleinement la Vision stratégique et le projet de Déclaration stratégique établis par le Groupe de travail des Parties contractantes créé par la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM de 2006, ainsi que les principes et prescriptions énoncés dans le Document sur la gouvernance.
 3. Le Bureau propose au Secrétariat et au CEC que, lors de l'élaboration du mandat de chaque composante du PAM, tant la personnalité propre des composantes que la nécessité d'assurer leur intégration effective et rationnelle entre elles soient prises en compte et que les doubles emplois soient évités. À cette fin, le processus de consultation concernant les mandats devrait, dès le début, associer les Points focaux du PAM et les Points focaux des composantes.
 4. Le Bureau souscrit au calendrier des principales réunions institutionnelles du PAM en 2009, tel que proposé par le Secrétariat.
 5. Le Bureau demande au Secrétariat d'entreprendre une évaluation des besoins dans le domaine des Technologies Information & Communication en vue d'appliquer les décisions pertinentes prises à Catane, Portoroz et Almeria, en particulier les prescriptions du Document sur la gouvernance concernant le volet "Information & Communication" du PAM.
 6. Le Bureau demande au Secrétariat d'exprimer ses remerciements et sa gratitude aux autorités italiennes pour avoir mis le financement nécessaire à la disposition du Département régional de l'industrie de la Région sicilienne-INFO/RAC aux fins de la mise en œuvre du programme d'activités approuvé par les Parties contractantes.
 7. Le Bureau demande au Secrétariat d'informer les autorités italiennes qu'un plan stratégique à long terme, comprenant un programme de travail biennal 2010-2011, avec un projet de mandat concernant le volet "Technologies Information & Communication" du PAM, devrait être établi pour examen par les réunions des Points focaux et des Parties contractantes, prévues pour juillet et novembre 2009, respectivement.
 8. Le Bureau demande au Secrétariat de communiquer aux membres du Bureau le Rapport d'audit de performance et de gestion financière dès que sa version finale sera disponible et convient que la question devrait être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Bureau.
- 3. Application de l'approche écosystémique**
1. Le Bureau remercie la CE pour l'allocation de fonds au Secrétariat dans le but de mener des activités visant à exécuter la feuille de route pour l'application par le PAM de l'approche écosystémique.
 2. Le Bureau encourage toutes les Parties contractantes à participer activement à l'exécution de la feuille de route pour l'application de l'approche écosystémique. Il demande aussi à la DEPI/PNUÉ d'aider le PAM dans ce processus.

4. Coopération et partenariat

1. Le Bureau appuie et encourage la poursuite du renforcement du partenariat et de la coopération PAM-CE, compte tenu de leur importance pour assurer les synergies nécessaires à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il reconnaît aussi que les acquis du PAM et de la Convention de Barcelone sont d'un grand poids pour les pays européens qui sont parties à la Convention de Barcelone en vue d'assurer des synergies et de partager des expériences dans l'application de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE.
2. Le Bureau encourage la coopération entre le PAM et l'Union pour la Méditerranée sur les questions relatives à la protection de l'environnement et au développement durable en Méditerranée.
3. The Bureau convient de communiquer au Secrétariat, d'ici à la mi-mars 2009, ses vues et ses conseils sur le projet de document directif concernant la coopération PAM-société civile. Sur la base des propositions du Bureau, le document directif sera révisé par le Secrétariat et soumis, pour observations et discussion, aux partenaires du PAM et aux Points focaux du PAM, en vue d'un plus ample examen à la prochaine réunion du Bureau.

5. Commission méditerranéenne du développement durable

1. Le Bureau encourage l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Liban à entreprendre l'élaboration de leurs SNDD respectives.
2. Le Bureau approuve l'admission du CEDARE, de l'OMT-ONU et de la Banque mondiale (Département du développement durable), représentant les OIG, comme membres de la CMDD, en vue de leur participation à la réunion de la Commission au Caire en juin 2009.
3. S'agissant des autres catégories, le Bureau recommande au Secrétariat de reporter à la fin avril 2009 la date limite pour les désignations en tenant compte des critères approuvés à la dernière réunion du Bureau (BUR67) ainsi que du thème de la CMDD: "Adaptation au changement climatique". Pour permettre aux experts désignés de participer à la prochaine réunion de la CMDD, leur désignation sera approuvée par le Bureau après consultation par voie électronique.

6. Information & Communication

1. Le Bureau incite le Secrétariat à mener des activités visant à accroître la sensibilisation à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles ainsi qu'à favoriser leur ratification et leur entrée en vigueur. A cette fin, le Bureau demande au Secrétariat de fournir une assistance aux Parties, à leur demande. Le Bureau prend note avec plaisir de l'offre faite par la Bosnie-Herzégovine d'accueillir une manifestation dans ce domaine.

7. Questions financières, questions concernant le personnel et questions administratives

1. Le Bureau demande au Secrétariat de lui soumettre, à sa prochaine réunion, une ventilation des activités du PAM en fonction des critères de répartition géographique.

COMPOSANTES

1. Pollution d'origine tellurique (MED POL)

1. Le Bureau demande que le MED POL prépare et soumette à la prochaine réunion du Bureau un document précisant la signification de l'approche différenciée proposée et il soutient avec force l'idée que l'application d'une telle approche ne devrait se rapporter à un calendrier que si celui-ci est jugé indispensable à ladite application et qu'elle ne devrait pas compromettre la réalisation de l'objectif principal concernant la réduction de la pollution en Méditerranée.
2. Le Bureau convient que, si nécessaire, une journée supplémentaire pourrait être ajoutée à la réunion des Points focaux du MED POL afin de régler les questions en suspens et de finaliser le texte des plans d'action et programmes requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique" pour être soumis ensuite à ladite réunion pour approbation.
3. Le Bureau exhorte les Parties contractantes qui n'ont pas encore instauré un programme de surveillance continue de le faire, et il demande au Secrétariat de fournir un concours financier si celui-ci s'impose.
4. Le Bureau demande aux Parties contractantes de soumettre les données de la surveillance continue selon les délais respectifs afin de mesurer l'efficacité de l'application au niveau national.
5. Le Bureau approuve la préparation de la Stratégie de gestion des détritiques marins pour soumission à la réunion des Points focaux du PAM aux fins d'examen. Il considère également que le MED POL devrait jouer un rôle important dans l'élaboration de l'indicateur relatif aux détritiques marins, jugé comme un bon indicateur d'état écologique dans le cadre de l'application de la directive-cadre "Stratégie pour le milieu marin" de l'UE.
6. Comme l'inventaire IETMP (PRTR) couvre un domaine plus vaste que celui des seuls rejets/émissions dans le milieu marin, le Bureau demande au Secrétariat d'examiner, à la prochaine réunion du CEC, la question de la gestion par les composantes du PAM des activités relatives à l'IETMP.

2. Pollution d'origine maritime (REMPEC)

Le Bureau demande aux Points focaux du REMPEC de faire tout leur possible pour remplir et retourner au Centre les questionnaires dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte (évaluation du nettoyage des berges, gestion des déchets, hydrocarbures immergés).

3. Gestion durable des zones côtières (Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP))

1. Le Bureau prend note des progrès accomplis en Espagne à propos de la désignation d'un Coordinateur général du PAC "Almeria Levante" et demande à l'Espagne de mener à bien ce processus le plus rapidement possible.

4. Environnement et Développement (Plan Bleu)

1. Le Bureau demande au Plan Bleu et aux composantes concernées d'œuvrer ensemble en synergie et d'élargir le champ des activités relatives aux transports afin d'y intégrer l'expansion des ports ainsi que l'utilisation efficace des infrastructures existantes et leurs impacts sur la biodiversité.

5. Dates et lieu de la prochaine réunion du Bureau

1. Le Bureau est convenu que les options de dates pour la prochaine se situeraient entre le 8 et le 10 juin ou entre le 15 et le 19 juin 2009. Si aucune Partie ne se propose d'accueillir la réunion, celle-ci se tiendrait à Athènes.